Saint-Etienne. — M. Bayset, huissier, a été arrêté hier, sur un mandat d'amener de M. le juge d'instruction.

Cet officier ministériel est accusé de plusieurs détournements.

Depuis quelque temps déjà, de nombreuses plaintes avaient été déposées, qui le visaient d'une façon grave.

Il venait d'être suspendu de ses fonctions par mesure disciplinaire.

Nancy. — Il n'est bruit dans l'Est que du scandale provoqué par M. Gaudot, substitut du procureur de la République à Nancy.

A la suite d'une histoire où se trouve mêlée une demoiselle à chignon jaune, nouvellement débarquée de Paris, M. Gaudot a échangé à deux reprises, sur la voie publique et au théâtre, des gifles et des coups de cannes avec un jeune homme appartenant à une famille de négociant de Nancy, M. Aron.

M. le substitut Gaudot a obstinément refusé de se battre, sous prétexte qu'il est magistrat.

Et le jour prochain où le garde des sceaux l'aura rendu à la vie privée, comment l'ex-substitut Gaudot s'y prendra-t-il pour ne pas accorder la réparation demandée par M. Aron ?

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 18 mars, minuit 40.

La pression barométrique est de 762 m/m à Brest.
765 à Toulouse.
765 à Bruxelles.
778 à Nice.
Baisse de 1 m/m sur la Provence.
— 1 — Mullaghmore.

De faibles variations existent sur les côtes Ouest de la France.

Temps probable : vent des régions Est et Sud, beau temps.

Température douce.

Le travail des enfants et des filles mineures

L'*Officiel* publie aujourd'hui une longue lettre de M. Hérisson, ministre du commerce, à M. le président et à Messieurs les membres de la commission supérieure du travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie, dans laquelle il examine quelles sont les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux lois du 9 septembre 1848, sur le travail des adultes, et du 19 mai 1874, sur le travail des enfants et des filles mineures.

Il passe d'abord en revue les établissements à soumettre à la loi de 1874, pour l'âge d'admission des enfants, la durée de leur travail, le travail de nuit, des dimanches et des jours fériés; la police des ateliers, leur inspection et enfin les pénalités applicables aux industriels contre lesquels procès-verbal aurait été dressé.

M. le ministre rappelle dans sa lettre le vœu émis, le 31 août 1882, par le conseil général du Nord, et que voici :

« Considérant que le maximum de douze heures » ne saurait, sous aucun prétexte, être dépassé, » ainsi que le veut la loi en vigueur ; considérant, » d'autre part, que, dans l'intérêt de la santé des » populations ouvrières, et principalement des » femmes et des enfants, il serait désirable que ce » maximum ne fût pas atteint ; que, dans l'intérêt » de la patrie, qui a besoin de soldats robustes et » vigoureux, il est indispensable de protéger les » citoyens même contre leurs propres entraînements ; mais, attendu qu'une réduction trop » brusque et trop forte de la journée de travail » aurait actuellement pour effet de mettre un » grand nombre de nos industries dans l'impossibilité de lutter contre la concurrence étrangère, » et qu'il en résulterait un abaissement dans le » salaire des ouvriers, le conseil général émet le » vœu que le travail maximum de la journée, fixé » à douze heures, par le décret-loi du 9 septembre » 1848, soit réduit à onze heures de travail effectif. »

« Ce vœu, dit le ministre, paraît concilier les devoirs de protection qui s'imposent au gouvernement et les intérêts matériels des industriels et des ouvriers. La limite de onze heures ne serait-elle pas, dès lors, un moyen-terme acceptable ? J'ajoute qu'en fait, la plupart des manufacturiers s'y sont soumis volontairement et que, dans un grand nombre d'usines, le travail effectif ne dépasse guère actuellement onze heures par jour. Néanmoins, avant de l'inscrire dans la loi, il est prudent de prendre sur cette question, qui touche à des intérêts considérables, l'avis des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures et des chambres syndicales de patrons et d'ouvriers. Il serait, en outre, nécessaire d'user de larges tolérances en faveur de certaines industries spéciales, ainsi que l'a fait, du reste, le décret-loi du 9 septembre 1848.

» Cette loi, il faut bien le reconnaître, est restée, pour ainsi dire, lettre-morte, et si, dans un grand nombre de centres industriels, les excès de travail ont été tempérés, ce fut plus par l'initiative des manufacturiers que par la force de la loi. Cette impuissance a été causée par deux raisons : la première, c'est que le législateur, en édictant cette loi, a négligé de créer un corps d'agents chargés spécialement de la faire exécuter. Cette lacune est maintenant comblée par la loi du 16 février 1883. La seconde, c'est le défaut d'indication précise des établissements auxquels la durée de douze heures est applicable. La loi, en effet, n'a pas défini quelles sont les usines et les manufactures et, actuellement encore, on ne sait au juste à quel caractère on peut les reconnaître et les distinguer de l'atelier. Les inspecteurs divisionnaires du travail ont demandé à mon administration des instructions à ce sujet, et, avant de leur répondre, j'ai cru devoir prendre l'avis du comité consultatif des arts et manufactures. Mais l'avis de cette assemblée, si compétente qu'elle soit en pareille matière, ne saurait suppléer à l'insuffisance de précision du texte législatif qu'il s'agit d'appliquer.

» Je pense, dès lors, qu'il est nécessaire de demander à une loi nouvelle d'imposer la réglementation de la durée du travail, non pas seulement aux usines et manufactures, mais à tous les établissements auxquels la loi de 1874 s'applique actuellement. En effet, le séjour prolongé dans les simples ateliers, les excès de travail qu'on peut y faire, présentent les mêmes causes d'insalubrité et d'épuisement que dans les grands établissements industriels. Au point de vue de l'hygiène surtout, les conditions y sont souvent moins favorables pour l'ouvrier que dans les grandes manufactures bien aérées et parfaitement aménagées. »

M. le ministre a également saisi le comité consultatif d'hygiène publique de l'examen d'un projet de loi sur l'hygiène des établissements industriels.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La lettre suivante vient d'être adressée à M. le président de la chambre de commerce de Roubaix :

Lille, 17 mars 1884.

« Monsieur le président de la chambre de commerce,

» Vous avez bien voulu vous intéresser à une pétition tendant à obtenir que le point de départ du train n° 490 partant actuellement de Tourcoing pour Lille à 9 h. du matin fût reporté à Mouscron de manière à relever à cette station la correspondance du train belge n° 1591 venant de Courtrai.

» Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que sur ma proposition, cette amélioration sera réalisée à partir de notre prochain service d'été.

» A partir de la même date le train n° 485 partant de Lille à 7 h. 15 matin, sera également prolongé de Tourcoing à Mouscron et mis en correspondance avec le train belge n° 1588 qui partira de cette station à 8 h. 10 matin pour Courtrai.

» Veuillez agréer, M. le président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

» L'inspecteur principal,
» A. MUEL. »

Les votes de M. Achille Scrépel. — Dans la séance de lundi 17 mars, M. Achille Scrépel a voté :

1° Contre l'amendement de M. Hippolyte Maze, auquel s'est rallié Mgr Freppel (à l'article 42 de la proposition de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire)

Voici la partie en discussion de l'article 42 :

« Le conseil départemental comprendra :

« 1° Pour les affaires contentieuses et disciplinaires intéressant les membres de l'enseignement privé, deux membres de l'enseignement privé... »

Amendement Maze : « Elus par tous les chefs d'établissement d'enseignement privé du département. »

2° Pour l'article 54 du projet de loi de la commission (organisation municipale).

Voici l'article 54 : « Les inéligibilités et les incompatibilités établies par les articles 9 et 10 de la loi du 5 mai 1855 sur l'organisation municipale sont applicables aux membres des comités cantonaux et des commissions scolaires. »

Le Journal le *Franc-Bourguignon*, de Dijon, rend compte de la conférence donnée récemment à la Société de géographie de Roubaix par M. Auguste Baudin, avocat, et il ajoute :

« M. Baudin, qui naguère encore était l'un des plus brillants avocats du barreau de Dijon, a déjà su conquérir à Roubaix les sympathies qui l'entouraient ici et que lui avaient values auprès de tous l'aménité de son caractère et la sûreté de ses relations.

» Nous lui adressons nos vives félicitations : samedi soir, à Roubaix, il a tenu haut et ferme le vieux drapeau bourguignon. »

Cercles catholiques d'ouvriers. — La fête de Saint-Joseph, fête patronale du Comité des cercles, sera célébrée cette année au cercle Saint-Martin.

Mercredi 19 mars, à sept heures, une messe sera dite en la chapelle du cercle Saint-Martin, Grande-rue, 126. M. l'abbé Langlart prononcera une allocution.

Tramways de Roubaix-Tourcoing. — L'administration des Tramways de Roubaix-Tourcoing, rétablira le service des cars sur la portion de la ligne A, allant de la Grande Place de Tourcoing, à l'Hôtel-de-Ville, à partir de jeudi 20 mars.

Avis aux propriétaires. — L'avis suivant vient d'être affiché.

MM. les propriétaires des biens fonds situés dans la commune de Roubaix, canton *Est*, leurs régisseurs, fermiers ou métayers, locataires ou autres agents, sont prévenus que le géomètre de première classe du cadastre s'y rendra le 28 mars, matin, et qu'il y restera jusqu'au 3 avril, soir, pour vérifier avec eux à la mairie, salle des Pompiers, le bulletin cadastral des propriétés portées sous leur nom, recevoir leurs réclamations, examiner sans frais sur le terrain, et rectifier, s'il y a lieu, les parcelles dont la désignation ou la contenance leur paraîtraient inexactes.

» MM. les propriétaires qui ne connaîtraient pas exactement la situation et la contenance de leurs propriétés, sont priés de se faire accompagner par leurs fermiers. »

Chronique du bien. — Lundi, après-midi, Mmes Vandevelde et Delsaux, demeurant rue Pellart, à Roubaix, ont trouvé, dans la rue Notre-Dame, un sac contenant 2,000 fr. en or et en billets de banque; elles l'ont déposé au commissariat de police, où le propriétaire l'a réclamé, une heure après.

Un voyageur dangereux. — Lundi, à midi, un voyageur du train partant de Tourcoing, 11 h. 37 et arrivant à Lille à midi 8 minutes, a causé une certaine émotion aux personnes voyageant dans le même compartiment que lui. Au moment où le train quittait la station de Roubaix, cet individu tira un couteau de sa poche et voulut en frapper ceux qui se trouvaient à sa portée. Il ne réussit qu'à se blesser lui-même. Il a été arrêté à Croix et mis à la disposition de la justice.

Il se nomme Rémi Vercamer et demeure à Mouscron. Au moment de son arrestation il était ivre. Il a déclaré avoir été injurié par d'autres voyageurs et avoir voulu se pendre (!)

Il a été amené lundi soir à la gendarmerie de Roubaix.

Un misérable vieillard de 73 ans, Louis D., a été arrêté hier soir pour faits immoraux.

Un tisserand de la rue d'Arcole, Henri Cossaert fumait avec orgueil, lundi soir, une magnifique pipe en écume avec bout d'ambre, dans un cabaret de la rue d'Arcole. Il dut s'absenter pendant quelques minutes et déposa sa pipe sur une table. A son retour, la pipe avait disparu. Cossaert a de graves soupçons sur un consommateur qui a cru bon de s'éclipser en même temps que la pipe.

Menus faits. — Un apprêteur de la rue des Longues-Haies a battu hier sa femme, Virginie Dubus. Il a été arrêté.

— Jules Bourgeois, de Wattrelos, voulait casser les carreaux de vitre d'un estaminet de la rue du Bassin, où on ne lui avait pas donné à boire. Un agent de police l'engagea à s'éloigner, Bourgeois répondit par une injure, et se laissant tomber à terre, il se mit à frapper à coups de pied l'agent qui voulait l'emmener. Il fallut l'intervention de plusieurs autres agents pour conduire cet ivrogne au poste.

— Rue de la Paix, un autre pochard, voulant battre une cabaretière pour le même motif, quatre agents de police ont dû réunir leurs efforts pour le mener en prison tant il se démenait. Il se nomme Jules Louage, fileur, rue Saint-Louis.

— Une jeune fille de 22 ans, ivre ! scandalisait hier soir les habitants de la rue de la Banque, par ses gambades extravagantes. Un agent l'a mise au clou. Elle se nomme Léonie Labis.

TOURCOING

Accident. — Dimanche, vers onze heures du soir, M. Cornile-Dervaux, filateur, rue de Paris, revenait avec sa famille de Quesnoy-sur-Deûle, lorsqu'à l'entrée du Brun-Pain, ses chevaux se sont abattus sur un tas de scories qu'on avait imprudemment déposé presque au milieu de la route. Le fils de M. Cornile et le cocher, qui se trouvaient sur le siège, ont été lancés sur le pavé, où ils ne se sont fait heureusement que quelques contusions sans gravité. Les chevaux sont repartis aussitôt avec le train de devant de la voiture qui s'était détaché, mais ils ont été arrêtés en arrivant au Brun-Pain. Quant à M. Cornile, sa femme, sa fille et sa nièce, qui se trouvaient à l'intérieur, ils en ont été quittes pour la peur.

Extradés et expulsés. — La police française a remis aux autorités belges Marie-Thérèse Botteman, poursuivi par le parquet de Charleroi pour vol.

Ont été expulsés :

Ferdinand Allart, Théodore Calmyne, Lambert Couturier, Christine Debaere, Auguste Debardt, Adolphe Hammeuze, Jacques Jansen, Victor Michiels, Pierre Pottier, Pierre Vanden Eymde, Marie Vandeputte, Joseph Hinderyck, Charles Deboom.

Caisse d'épargne de Tourcoing

Séance du 16 mars 1884

Somme vers. à Tourc.	par 89	dépos., dont	19 n.	23.122	40
» à Halluin	par 10	id. »	2 n.	2792	00
» à Lins.,	par 12	id. »	5 n.	2980	00
» à Ronq.,	par 7	id. »	4 n.	2438	00
» à Bond.,	par 2	id. »	1 n.	1060	00
» à Bousb.,	par 2	id. »	0 n.	55	00
Total des recettes de la semaine...				fr. 32.817	40

Remboursements

A Tourcoing,	à 40	déposants	5576 86
A Halluin,	à 2	id	1031 89
A Linselles,	à 3	id	1069 20
A Ronq,	à 19	id	1292 61
A Bondues,	à 2	id	236 14
A Bousbecque	à 0	id	000 00
Total des remboursements de la semaine..			fr. 9256 73

Administrateurs du mois de mars 1884 :
A Tourcoing, MM. E. Destombes et J. Ducoulombier.
A Halluin, M. A. Catteau.
A Linselles, M. J. Dupont.
A Ronq, M. C. Couvreur.
A Bondues, M. A. Pollet.
A Bousbecque, M. Lefebvre-Hennion.

Le caissier, A. FAILLARD.

LILLE

Le comice agricole se réunira mercredi prochain 19 mars, à onze heures précises du matin.

Voici l'ordre du jour :

1. Rapports et scrutins sur les candidatures de MM. Brabant-Delebart, distillateur, à Tressin; Fourmentraux, cultivateur, à Tressin; Saingleger Auguste, cultivateur à Ascq; Feraille Camille, négociant à Croix; Roussel-Delaoutre, cultivateur à Tourcoing. — 2. Rapport de M. Hellin sur le questionnaire du Conseil général relatif à la crise agricole. — 3. Questionnaire de la Société d'encouragement sur les progrès de l'industrie laitière. — 4. Question des viandes salées. — 5. Considérations sur le crédit agricole. — 6. Questions diverses.

Accidents. — Un tombereau chargé de charbon appartenant à M. V. Laurent, entrepreneur de transports, rue de Douai, 16, allait être culbuté dans la cour de l'Union Linière, rue de Wazemmes, quand tout à coup l'équipage qu'aucun obstacle (chose étrange et blâmable) ne retenait, fut précipité dans une excavation de 15 mètres de profondeur où sont logés les générateurs.

Le tombereau, presque neuf, fut démoli et le cheval, d'une valeur approximative de 600 francs, fut tué sur le coup.

— Vers quatre heures, un gendarme à pied, résidant à Maubeuge, Emile Ben, descendait du tramway, place de la Gare. Il tomba si malheureusement qu'il se fractura la jambe droite. Les premiers soins lui furent donnés chez M. Lober, pharmacien, et il fut conduit à l'hôpital militaire.

Tapage et insulte. — Deux ouvriers de ferme, Adolphe Coemen et Léopold Vangullibust parcouraient le quartier de la porte de Gand, en faisant tapage. De là, ils se dirigèrent vers La Madeleine et recommencèrent leurs exploits, brisant les clôtures, insultant les passants. L'agent Creton, aidé d'un cabaretier et d'un militaire, les arrêta et les conduisit au dépôt. Après les avoir interrogés, les agents de La Madeleine les ont ramenés à Lille, à la permanence. Ils ont été mis en prison et seront envoyés demain à la maison d'arrêt.

Chute. — Hier, vers minuit, la veuve Seguin, âgée de 70 ans, est tombée à la renverse dans l'escalier d'une maison, cour des Trépassés.

Les premiers soins lui ont été donnés par M. Labanhie, officier de santé ; ses blessures au front sont très graves.

Tribunal correctionnel de Bruxelles

Audience du samedi 15 mars

Présidence : M. T'SERSTEVENS. — Ministère public : M. SERVAIS.

VOLS DE MATIÈRES PREMIÈRES A ROUBAIX

» Attendu que dans l'état et la cause, il y a lieu, pour le tribunal, d'être fixé sur la valeur et la nature des marchandises prétendument recélées.

» Par ces motifs, désigne MM. L. Thoreau, rue des Teinturiers, 2, Lotte, juge au tribunal de commerce et Thiroux fils, fabricant rue des Boiteux, lesquels, serment préalablement prêté entre les mains du président de cette chambre, ou du juge qui le remplacera, donneront leur avis sur les points suivants :

« 1° Quelle est la valeur commerciale des marchandises saisies ;

» 2° Ces marchandises peuvent-elles être considérées comme soldes ou déchets ;

» 3° Dans l'affirmative, quelle est leur valeur commerciale ;

» 4° Ces marchandises sont-elles d'une fabrication spéciale et sont-elles répandues dans le commerce ;

» 5° Sont-elles aisément reconnaissables par le fabricant ou par celui chargé par ce dernier de les vendre ;

» 6° Les transactions mentionnées dans le dossier et la procédure n'ont-elles pas été faites à des conditions telles qu'un négociant au courant de l'article, devait supposer l'origine suspecte des marchandises, objet des transactions. »

» Dit que la prestation de serment des experts aura lieu en chambre du conseil de la 7e chambre le jeudi 20 mars courant, dit que le présent jugement vaudra signification à la partie civile ;

» Remet l'affaire au 10 avril prochain. »

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du lundi 17 mars

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Un cabaretier de la rue des Guinguettes avait donné à sa femme et à ses filles la *permission de minuit* pour aller assister à une soirée rue Notre-Dame.

Malheureusement, pour ces dames, leur montre retardait et elles ne revinrent chez elles que vers minuit et demi. Elles trouvèrent la porte close : Monsieur était couché. Elles eurent enfin l'idée de pénétrer par une porte de derrière.

Baudelet les attendait, leur fit une scène épouvantable, prit une queue de billard, la brisa en deux morceaux et se servit du plus gros en guise de massue. La joue et la main de la femme en portent encore les traces.

« Ce n'était ni la première ni la centième fois que Baudelet agissait de la sorte », nous dit un témoin.

Son attitude à l'audience est déplorable; aussi le tribunal lui inflige deux mois d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

***

Gustave Dequegny est marchand d'os ! Milord est marchand d'os ! D'où rivalité entre ces deux individus.

La semaine dernière Milord, rencontrant Dequegny au faubourg des Postes, se jeta à la tête de son cheval et voulut l'arrêter.

Dequegny ne l'entendit pas de cette oreille là ! Il descendit de voiture, porta avec un morceau de fer un coup à Milord qui fut atteint au front, puis le jeta dans le fossé.

Un mois de prison et 16 fr. d'amende à Dequegny.

***

« Lagarde meurt, mais ne mendie pas », s'écrie-t-il !

Et cependant il a mendié ! Qui ? Jules Lagarde, de Lille.

Le tribunal le condamne à 1 mois de prison pour mendicité et vagabondage.

***

Le tribunal condamne ensuite :

Emile Didreck, de Roubaix, à 1 mois de prison et 500 fr. d'amende pour fraude. — Henri Castelain, de Roubaix, pour outrages aux agents et ivresse manifeste. — Enfin Marie Debrabander, d'Houplines, à 2 mois de prison pour vol de numéraire au préjudice du sieur Delannoy.

MAITRE CUBE.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 18 mars 1884

Présidence de M. LEMAIRE, conseiller.
Ministère public : M. DUMAS, avocat général.

AFFAIRE MOREAU-LACQUEMENT

L'audience s'ouvre par un long exposé des faits et un rapport du président.

Il est donné lecture des procès-verbaux et des témoignages.

M. Moreau prend la parole et se défend d'être un agitateur. Le véritable agitateur, c'est le maire.

Le président invite l'accusé à modérer ses expressions.

M. Moreau termine sa défense en disant que l'opinion publique l'a déjà vengé.

Le ministère public prononce alors un réquisitoire terne. Moreau, dit-il, a prémédité ; ses articles dans le *Roubaix-Radical* en sont la preuve.

L'avocat-général blâme énergiquement M. Lacquement, à la conduite duquel il imprime la plus grande flétrissure.

Dans ce temps de grèves, dit-il, il n'est nul besoin de personnalités remuantes et d'agitateurs.

L'audience est suspendue pendant un quart d'heure.

Le Budget du Ministère des Finances

On a distribué hier aux députés : le budget général des recettes, et le budget des dépenses du ministère des finances (exercice 1885).

Dans ce dernier, nous trouvons au chapitre 17 (annuités aux compagnies de chemins de fer. — avances faites par les compagnies et remboursables en annuités) :

Luzarches à la ligne de Saint-Denis à Pontoise, 208,997 fr.; lignes d'Arras à Etaples et de Béthune à Abbeville, 505,075 et 195,791 fr.

Ces trois annuités sont les mêmes que pour l'exercice 1884.

***

Dans le budget général des recettes, nous trouvons au chapitre contributions directes les changements suivants que le principal de la contribution foncière des propriétés *non bâties* doit éprouver pour l'exercice 1885, comparativement à l'exercice 1884 :

Département du Nord, 2,747,107 fr. au lieu de 2,949,585, soit une différence en moins de 522 francs ;

Département du Pas-de-Calais : 2,493,886 au lieu de 2,493,651, soit une différence en moins de 235 francs.

Dans les modifications résultant de la contribution des propriétés *bâties* :

Département du Nord 2,390,512 au lieu de 2,340,136, soit une différence en plus de 50,376 francs ;

Département du Pas-de-Calais : 787,362 au lieu de 777,982, soit une augmentation de 9,380 francs.

Dans les changements résultant de la *contribution personnelle et mobilière* :

Département du Nord : 2,091.018 francs au lieu de 2,025,789, soit une augmentation de 65.237 francs.

Département du Pas de Calais : 891.767 au lieu de 873,698 soit une augmentation de 18,069.

Dans les modifications résultant de la contributions des *portes et fenêtres* :

Département du Nord : 2.242.885 au lieu de 2,198.047, soit 44.838 francs en plus.

Département du Pas-de-Calais : 945.693 au lieu de 925,525, soit 20,168 francs en plus.

Dans le tableau comparatif du produit des *rôles primitifs des patentes* en 1882 et 1883, nous trouvons les chiffres suivants :

Département du Nord : 81,112 rôles pour 1883 au lieu de 79,000 pour 1882, avec une différence en plus de 157,081 francs.

Département du Pas-de-Calais : 35,339 rôles au lieu de 34.670 et avec une différence en plus de 44.442 francs en faveur de 1883.

Dans le tableau du produit de la taxe des *biens de main-morte* :

Département du Nord : 214,277 30 c. pour 1883 au lieu de 212,064 65 pour 1882, soit une augmentation de 2.212 65.

Département du Pas-de-Calais : 80,919 84 c. au lieu de 91,677 72, soit une diminution de 1,757 88 c.

AU PAYS NOIR

Valenciennes, 17 mars, 8 heures.

Il n'y avait aucune réunion aujourd'hui. tout est calme.

Demain, Basly, présidera une réunion générale à l'Hermitage.

Valenciennes, 18 mars.

Grande réunion privée pour tous les mécaniciens des puits d'extraction et d'aérage, aujourd'hui, à huit heures et demie du soir, salon de l'*Ermitage*.

Valenciennes. 18 mars. 7 h. m.

1291 ouvriers dont 318 mineurs sont descendus ce matin dans les puits.

Le bruit court que Basly serait entendu vendredi par la commission des 44.

Des houilleurs français, se disant délégués des grévistes du Nord, parcourent le Borinage et le Centre, où ils sollicitent des autorités l'autorisation de collecter au profit des grévistes.

Cette autorisation leur est partout refusée.

Avant-hier, quatre de ces délégués se trouvaient à Cuesmes. M. Lebon, commissaire de police, les ayant avertis qu'il les ferait arrêter par la gendarmerie s'ils ne quittaient Cuesmes sur le champ, ces étrangers se sont dirigés vers Blaton.

Le *Progrès du Nord* publie la lettre suivante que les délégués des communes d'Hergnies, Vieux-Condé, etc., auraient adressée à M. le préfet du Nord :

« Monsieur le Préfet,

» Nous avons l'honneur de vous faire connaître la décision prise aujourd'hui par l'assemblée des délégués.

» Nous repoussons à l'unanimité les prétendues concessions de la Compagnie, attendu que les affiches non signées qu'elle a fait apposer n'apportent aucune modification et que nous n'y voyons que le maintien du nouveau système qu'on veut nous imposer.

» Comme au début de la grève, nous réclamons l'ancien système de travail et la réintégration des ouvriers congédiés.

» Nous avons l'honneur de vous prier de ne plus nous proposer d'entrevue avant que vous ne puissiez nous aporter l'acceptation pure et simple des conditions que nous avons posées à la Compagnie.

» Nous sommes décidés à maintenir énergiquement la grève.

Signé :
» TAUBMANN, président, BRASSART et TROLIN-
» BASLY. »

Le citoyen Basly ayant télégraphié à M. Rochefort que ni Lefebvre ni Lacroix n'étaient les représentants des mineurs, MM. Rochefort et Jules Vallès se sont abstenus de paraître à une réunion, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro. De là, grande colère de M. Jules Guesde, qui a *tombé* M. Rochefort. Ce dernier répond en ces termes, dans l'*Intransigeant*, à la lumière révolutionnaire Jules Guesde :

« Une espèce de Gagne prétentieux, nommé Jules Guesde, qui n'est ni anarchiste, ni collectiviste, ni communiste, ni blanquiste et qui s'intitule modestement guesdite, nous a, paraît-il, pris fortement à partie, les intransigeants et moi, à la réunion de la salle Lévis, parce que, moins naïf — ou moins roué que lui — je n'avais pas été dupe des prétendus délégués d'Anzin qui avaient usé de qualités fausses et de recommandations mensongères pour s'introduire chez moi.

»Ce Guesde, qui promène de réunions en meetings des théories impossibles à réfuter, puisque personne ne peut les comprendre, a parfaitement raison de répudier le parti intransigeant, car il est peu d'hommes qui, au besoin, soient plus que lui, disposés à transiger. Ainsi, il y a deux mois à peine, bien qu'adversaire déclaré de notre politique, il m'a fait demander de vouloir bien présider une conférence publique dont la recette était destinée à le libérer d'une amende en souffrance.

»Et j'ai aidé ce transigeant à payer son amende. Mais il pousse tellement loin la culture des transactions que, non content de s'être fait le successeur de Gagne, il est également devenu celui d'Adolphe Bertron, le candidat perpétuel.

» Tout en se proclamant non moins ennemi du suffrage universel que de l'intransigeance, il s'est déjà présenté dans une série de circonscriptions électorales où il a remporté non de simples vestes, mais des carriks à sept collets, comme celui du Bilboquet des *Saltimbanques*.

»Je serais bien surpris si cette affaire ne se terminait pas par quelque nouvelle *candidature départementale, dont les faux délégués seront chargés de coller les affiches*. »

Voici quelques détails sur l'origine du cabaretier de Denain, d'après un journal de Paris.

Emile-Joseph Basly est né le 29 mars 1854 ; son père était tonnelier à Saint-Waast. Sa mère mourut en 1864.

Le père Basly se fit sauter la cervelle un an plus tard, le 7 mars 1865, sur la tombe de sa femme, au cimetière de Notre-Dame-des-Affligés au faubourg de Paris.

Basly et sa sœur furent recueillis par l'hospice de Valenciennes ; mais quelques jours après, une famille de Denain recueillit Emile, qui d'abord *galibot*, devint par la suite *hercheur*, puis *mineur*.

En 1880, il fut renvoyé par la Compagnie. Basly eut beaucoup à souffrir et fut obligé pour vivre, de vendre quelques journaux que ses camarades lui achetèrent par commisération. Ce n'est que depuis un an à peine qu'il est établi cabaretier à Denain ; son commerce le met à l'abri du besoin.

NORD

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

(Canton de Bouchain).

Elections du 16 mars 1884.

Electeurs inscrits 11,500
Votants 6,232
M. Ignace Gauvet, 5,803.
M. Ignace Gauvet, républicain, est élu.

Un décret vient d'appeler les électeurs de l'arrondissement d'Avesnes à se réunir pour nommer un député du Nord, en remplacement de M. de Marcère, élu sénateur.

Trois candidats sont en présence : M. Wallerand, notaire à Maubeuge, appartenant à l'opinion centre gauche ; M. Maxime Lecomte, avocat à Amiens, appartenant à l'opportunisme, et M. Mesureur, conseiller municipal à Paris, intransigeant.

Nous extrayons de la profession de foi de M. Wallerand les déclarations suivantes :

« Notre circonscription est essentiellement industrielle et agricole.

» L'agriculture traverse une crise intense, l'industrie locale, la métallurgie, est dans le marasme, l'ouvrier reçoit le contre-coup des maux qui les atteignent.

» L'agriculture succombe sous le poids de la concurrence étrangère. La principale source de richesse de la France va tarir et personne à la Chambre n'a, jusqu'à présent, réclamé hautement le seul remède capable d'enrayer le mal.

» L'industrie agricole, et c'est à dessein que j'emploie cette expression, ne se relèvera que le jour où, comme bien d'autres industries, elle sera protégée, le jour où des taxes sagements étudiées viendront frapper les produits étrangers et où la réforme de l'impôt sur les sucres jointe aux surtaxes déjà proposées par plusieurs de nos législateurs, permettra à nos fabricants de lutter contre l'invasion des sucres allemands et autrichiens.

» Le ralentissement des grands travaux ajournés par suite de nécessités budgétaires, est la cause principale du malaise de la métallurgie.

» La production est devenue supérieure à la consommation.

» Pour rétablir l'équilibre, pour rendre du travail aux ouvriers de nos usines, il suffirait d'ouvrir aux forges les débouchés auxquels elles ont le droit de prétendre; nos colonies, qui, par une fausse conception de leurs besoins, sont à peu près exemptes des droits pesants à l'entrée en France sur les fers étrangers, et après nous avoir coûté des flots d'or et de sang, font la richesse des Prussiens, des Belges et des Anglais.

» En politique, j'appartiens à ce groupe d'hommes qui, après la malheureuse campagne de 1870-1871, se sont faits les vulgarisateurs et les champions de l'idée républicaine.

» La République est le gouvernement de fait, de droit définitif de la France.

» Tout autre gouvernement, si, par surprise ou autrement, venait à s'emparer du pouvoir, me trouverait au nombre de ses adversaires.

» Je ne suis pourtant pas de ceux qui considèrent la République comme une église fermée, et excommunient journellement les meilleurs Français quand ils ne partagent pas toutes leurs opinions.

» Avec les membres de l'Union républicaine, dont je m'honorerais de faire partie, j'estime que, pour redevenir grande et prospère, la France a besoin de tous ses enfants.

» Le gouvernement républicain doit accueillir tous ceux qui, malgré certaines divergences dans les idées, viennent lui offrir loyalement, sans arrière-pensée, leurs capacités et leur dévouement, pour travailler avec lui à l'œuvre commune : le relèvement de la patrie.

» C'est par cette politique que la République s'assoiera sur des bases indestructibles et verra disparaître un à un tous ses ennemis. »

Canal du Nord. — Les députés républicains du Pas-de-Calais ont pris l'initiative d'une réunion pour poursuivre l'exécution du canal du Nord.

Dans un esprit étroit d'exclusivisme, les organisateurs de la réunion se sont abstenus de convoquer leurs collègues de la droite.

Ce procédé sera sévèrement apprécié par l'opinion publique.

Oubliant que l'union fait la force, nos députés sacrifient de gaieté de cœur l'intérêt public à leurs rancunes personnelles.

Armentières. — *Accident mortel.* — Avant-hier soir, dimanche, un ouvrier au service de M. Augustin Delcampe, plafonneur à Armentières, rue du Faubourg de Lille, en montant l'escalier pour se rendre à sa chambre, est tombé à la renverse si malheureusement, qu'il s'est fracturé le crâne; la mort a été instantanée.

— *Mort subite.* — Dimanche à sept heures du matin, un instituteur faisant partie de l'Ecole Nationale, se rendant à la gare, est tombe mort subitement en face l'estaminet *Jean-Bart*.

Mons-en-Pévèle. — Séraphin Monchy, cultivateur, avait contracté des habitudes d'ivrognerie ; il était célibataire et vivait seul. Vendredi dernier, il s'était enivré dans les cabarets de son hameau et, depuis lors, on ne l'avait plus revu. Les voisins conçurent des craintes et lundi, dans la matinée, en regardant aux fenêtres de son habitation, ils le virent pendu dans sa chambre à coucher. Le malheureux était âgé de 43 ans.

Douai. — L'affaire de l'ex-notaire Waroquier doit être plaidée devant le Tribunal Civil de Douai dans le courant de ce mois, écrit-on d'Orchies.

On sait que les créanciers du notaire réclament à sa veuve une somme de 28,000 francs, par elle payée en primes d'une assurance sur la vie; ils basent leur réclamation sur ce que les dites primes ont dû être acquittées avec l'argent de la communauté.

On n'a pas oublié que cette faillite, dont le passif dépasse un million, a réduit de nombreuses familles à la misère.

Me Vimeureux défendra à la barre du tribunal les intérêts de Mme veuve Waroequier.

Mes Auguste Druelle et Louis Legrand, avocats du barreau de Douai, représenteront les créanciers.

Cette affaire, prendra deux audiences.

Valenciennes. — Vendredi matin, trois ouvriers des forges et aciérés du Faubourg de Cambrai ont été gravement blessés pendant leur travail : l'un a un bras fracturé, l'autre la tête toute meurtrie et le troisième les reins endommagés. Ils sont entrés d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Dunkerque. — Comme on l'a fait pour l'armée de terre, on va pour notre flotte, reconstituer toute l'artillerie navale.

Les progrès réalisés par les puissances étrangères exigent cette transformation.

Les nouveaux cuirassés que nous avons construits récemment et ceux qui sont en chantier seront armés à l'aide de ces nouveaux canons.

La transformation s'appliquera également à la défense de nos rades et de nos passes.

La dépense totale, d'après le plan dressé au ministère de la marine, est évaluée à 65 millions, elle sera répartie sur six années. On commencera en 1885, à raison de 10 millions pour cette première année.

— Une bélandre, qu'on chargeait de nitrate dans le bassin du Commerce, a coulé tout-à-coup à fond. Un ouvrier, le nommé Dauger, âgé de 43 ans, a péri, et un second ouvrier a été grièvement blessé.

— La goëlette *Virginie*, qui sortait du chenal, allant en Islande, a été abordée par le vapeur anglais *Abbosford*, qui entrait, venant de Leith. La goëlette a reçu de sérieuses avaries, et devra retarder son voyage de près de quinze jours.

— Quatre-vingts navires sont actuellement partis pour l'Islande et le reste, environ quinze ou vingt, va partir à la prochaine marée.

— Vers 2 heures, M. le préfet du Nord, accompagné de l'inspecteur principal des Ponts-et-Chaussées, est arrivé à Dunkerque et a été reçu par le maire, le sous-préfet et tout le corps des ingénieurs. Puis, on s'est rendu sur les travaux et le préfet a examiné longuement l'état de leur achèvement. Il a été frappé de la grande activité qui règne dans les chantiers et est reparti après deux heures de visite.

PAS-DE-CALAIS

— La place d'Arras vient d'être éprouvée par un sinistre financier qui atteint presque toutes les maisons qui se livrent au commerce de graines grasses et d'huile.

Saudemont. — Nous avons raconté, dans notre dernier numéro, le vol commis au préjudice de M. Lelong, cultivateur à Saudemont, et les circonstances — un peu inespérées — de la restitution; presque complète, faite par le voleur.

Nous pouvons ajouter aujourd'hui qu'après cette restitution, M... est allé se constituer prisonnier entre les mains de la gendarmerie et a fait l'aveu de sa faute.

C'est le meilleur moyen d'obtenir l'indulgence de ses juges.

AISNE

Tugny-et-Pont. — Un crime abominable vient d'être commis dans cette petite commune.

Vendredi, à midi, on a trouvé étranglé dans son lit, le sieur Charles Pecqueux, tisseur, âgé de 79 ans.

On croit que le